

Séance du 7 Février 1900

Sont présents : M. M. Delahaut, Bourgmestre - Président,
Allard et Garnier, Secrétaires et Roland, Secrétaire.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Passant à l'ordre du jour.

Général critique non active Le Collège forme et arrête la liste des inscrits
designés pour la lecture de la grande critique ainsi que
la liste des inscrits exemptés ou dispensés.

Ainsi délibéré en séance à Belgrade, le jour, mois
et an que dessus

L. Secrétaire

Roland

L. Bourgmestre
Ed. Delahaut

Séance du 20 Février 1900

Sont présents : M. M. Garnier, Allard et Delahaut.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu
et approuvé.

Passant à l'ordre du jour :

Milice Nationale : examen des demandes d'exemption
sur la demande des sieurs Chilonis Pierre Ferdinand
et Foudrier Edouard, militaires appartenant à 1897 ;
Demande d'exemption Attendu que la position de fortune ne permet
pas à la veuve Chilonis ainsi qu'à la femme
Foudrier, épousée abandonnée, de subvenir par
elles-mêmes, ni par leurs autres enfants,
au soutien de leur famille ;

Le Collège

décide, à l'unanimité, d'accorder à Chilonis Pierre-
Ferdinand et à Foudrier Edouard la certification
de milice du chef de la localité -

Ainsi délibéré en séance à Belgrade le jour
mois et an que dessus

L. Secrétaire

Roland

L. Bourgmestre - Président

Ed. Delahaut

Séance du 10 Juin 1900

Sont présents : Messieurs Allard, Echevin, Président, Garnier, Echevin et Roland, Secrétaire.

Le Procès-verbal de la dernière Séance est lu et approuvé.

Passant à l'ordre du jour :

Il est procédé à l'adjudication publique du foin croissant dans le Cimetière C^{te} :

Ce foin est tenu pour l'année 1900 à la somme de 100 fr.

Ainsi délibéré en séance à Belgrade, les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire

Robert

Le Président

Ed. Delahaut

Séance du 6 Juillet 1900

Sont présents : M. M. Delahaut, Président, Baeyens, Allard et Garnier, Echevin et Roland, Secrétaire.

Le Procès-verbal de la dernière Séance est lu et approuvé.

Passant à l'ordre du jour :

1° Sur la demande de M. le Ministre des chemins de fer, Ponts et Chaussées, transmettant au Collège, pour être soumis à l'inspection de l'Administration, le projet comprenant le tracé des hauteurs et le plan parcellaire pour une double voie à établir à Belgrade, sur le chemin de fer vicinal,

Le Collège

seule à déposer le projet à la maison C^{te} où il est soumis à l'inspection du public, jusqu'au dimanche

21 Juillet C^{te} à 11 h.

Ainsi délibéré en séance à Belgrade, les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire

Robert

Le Président

Ed. Delahaut

Foin dans
Cimetière.

Double voie
sur la ligne
vicinale de Roubaix - J. J. J. J.

24 Juillet 1900

E.D. 10

Procès-verbal d'assemblée

Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de Belgrade, continuant le procès-verbal d'assemblée pour l'établissement d'un double voie au chemin de fer vicinal,

a arrêté ce

Qu'il soit jugé les observations ci-dessous présentées par M. M. : Ladey Emile, Ladey Céline, Ladey Jules, Ladey Céline, Kibach, V. Wilmot, Bonclet, V. Decker, Groot, Jorcin, Garmier, Dupont, Groot, Morymout, Lombry, Hormier, Gabert, Desuter, Allard, Ben, Lamineux, Destrie, Compt, Ladey Victor et J. B. Hombert.

Belgrade le jour, mois et an que dessus

Le Secrétaire

L. Bourgmestre

Ed. Delahaut

Séance du 26 Juillet 1900

Sont présents : M. M. : Delahaut, Bourgmestre. Président, Allard et Garmier, Echevins. Roland, Secrétaire.

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé. Passant à l'ordre du jour.

Vu le partage des biens et dettes de l'ancienne Communauté de Houtwinne;

Sur les dépêches des 23 Juin et 21 et 22 Juillet 1900 (1899) de la Société de Crédit Communal;

Attendu qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer l'exécution des clauses du partage, notamment en ce qui concerne la cession à la Commune de Belgrade de 1000 francs d'actions de Crédit Communal de Belgique.

Le Collège

délégué M. M. Allard et Garmier, plénipotentiaires, à l'effet de se rendre à Bruxelles, au siège de la dite Société, pour conclure au nom de cette Commune, le bon et dû susdité.

Le Secrétaire

Roland

L. Bourgmestre. Président

Ed. Delahaut

Seance du 10 aout 1900

Sont presents. M. M.: Delahaut, Bouymestre - President,
Allard & Garnier, Delbuis & Roland, Secrétaire.

Considérant qu'il importe d'examiner les
Comptes et de verser le Caissin Communale
du défunt Secrétaire,

Le Collège

S'est réuni ce jour, dans cette intention, au
Mairie de feu M. Victor Berthoud.

La famille ayant présenté un liasse de mandats
et un certain nombre Comon formant l'encaisse
de la Commune.

Considérant que le livre journal n'est pas
tenue à jour, que différents mandats n'ont
pas été touchés.

Le Collège

Reconnait l'impossibilité de procéder à toute
vérification et décide d'attendre le compte de clerc
ci-marche du défunt Secrétaire, que la famille
doit présenter.

Considérant en outre, que l'on doit payer
aux Employés Communaux le montant de leur
traitement du mois de Juillet dernier et
aux indigents, l'allocation mensuelle
qui leur revient,

Le Collège

Vote de voter une somme de cinq cents francs
à la Caisse Com. et de la Confier à M. Roland
Secrétaire Com., qui est chargé d'effectuer les
paiements ci-après désignés:

Tierce Michel, instituteur	129. 00
Mlle St-Denis, institutrice	98. 00
Mlle St-Denis, gendre	41. 66
" " " " " " "	33. 33
Chambre St-Denis, pour les indigents	150. 00
Pour dépenses imprévues à donner	49. 01
	500. 00

Ainsi délibéré ce jour, moi et au qu des us.

Le Secrétaire

Roland

Le Bouymestre - Président.

Delahaut

Séance du 7 Août 1900

Sont présents : M. M. Delafont, Bourgmaster - Président,
Allons et garnier, Echevins, Abbas et Dakin, Conseillers et
Rohaut, Secrétaire.

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.
Passement à l'ordre du jour :

Premier objet :

Il est donné connaissance au Conseil d'une lettre de M. Bouterouille ayant trait aux nouveaux plans fournis par l'architecte Goffin pour la construction projetée pour une école de filles et gardienne.

D'après M. Bouterouille, ces plans pourront rester de base à l'élaboration du plan définitif aux conditions suivantes :

1^o Créer un seul pièce couverte de 11m 50 sur 6 mètres comme il est indiqué au rayon ; ce pièce sera ouverte vers la Cour en face des classes et au fond vers le jardin ;

2^o Ajouter une pièce à 5m. de mur qui sépare l'école du jardin ;

3^o Placer les installations d'aisance (8 heures et 3 urinoirs) contre le même mur - Les urinoirs, seront séparés les uns des autres par des bords de granite. Le Conseil n'a rien aux observations présentées par M. Bouterouille et charge le secrétaire d'en informer M. l'architecte Goffin.

Deuxième objet.

Il est donné lecture au Conseil d'une lettre de l'Administration Com. de Thallwinn par laquelle on informe que plusieurs portions de terrain communal faisant partie des biens. Du 20 Juin 1899 et du 9 Mars 1899 n'ont pu être utilisés ou ont été délaissés, par les locataires insolvables. Ces terrains seront mis en location et l'adjudication est fixée au mardi 14 Août C. à 3 heures et ultérieurement à la salle Com. de Thallwinn - Le Collège Echevinal de Belgiate assistera à cette adjudication.

Troisième objet,

La mort de M. Berthoud, ancien Com. de Belgiate

Considérant qu'il importe de procéder à la vérification
des Comptes et de la Caisse Communale,

Le Conseil

décide que le Collège communal se réunisse le
vendredi 10 Était C^t, à 6 h du soir, au
Mairie du Siffert recense pour procéder
à la vérification des -indigents.

Considérant en outre qu'il y a lieu
de nommer un nouveau recenseur

Le Conseil

décide d'afficher la notice de la place
pendant un délai de 10 jours. Les demandes
par écrit seront reçues par M. le Bourgmestre
jusqu'au 20 Courant

M. Trinquet Chibaut est chargé par
le Conseil de payer provisoirement les
mandats aux indigents délivrés par
le bureau de Bienfaisance.

Une somme de 150 francs sera retirée de
la Caisse Communale et remise au
personnel.

Châti de Châti en l'honneur, les jours, mois et
Année de l'année.

Le Secrétaire

Le Bourgmestre - Président.

"

Robinet

Le présent procès-verbal inséré par erreur à ce registre est annulé.

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

Robinet

Ed. Delahaut

Siéance du 31 Août 1900

E.D.

12

Sont présents : M. Delahaut, Bourgmestre - Président,
St. Garnier et Allard, Echevins, Roland, secrétaire.
L. Procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Passant à l'ordre du jour :

Après examen sérieux, le Collège averti préalablement
les listes électorales, formées pour les élections
communales, provinciales et générales, entrant
en vigueur le 1^{er} Mai 1901.

Belgique les jour, mois et an fin des.

L. Secrétaire

L. Bourgmestre

Roland

E. Delahaut

Siéance du 25 Septembre 1900

Sont présents : M. M. Delahaut, Bourgmestre - Président,
Garnier, Allard, Echevins et Roland, secrétaire.

L. procès-verbal de la dernière séance est lu et
approuvé.

Passant à l'ordre du jour.

Dernier objet :

Le Collège à l'unanimité accorde au sieur
Roland Arthur l'autorisation de rendre sa
bicyclette au moyen d'une lettre qui aura
lieu de la Commune.

Deuxième objet.

Attendu que le Conseil doit se prononcer à jour
sur la nomination du nouveau Communal;

Considérant qu'il importe de choisir un candidat
instruit, connaissant quelques éléments de la
Comptabilité;

Qu'antérieurement des personnes étrangères à l'ad-
ministration Com. n'avaient tenu les livres, formé
les Comptes du défunt ancien et s'occupé
ainsi aux choses intérieures de la Commune,
Que d'après des renseignements donnés, les
candidats ne présents aujourd'hui pour
l'obtention de l'emploi, alors qu'ils n'ont

à peine lui en sera
Considérant en outre qu'en vertu de pareille,
plusieurs Camarades seront astreints à quitter
la Sal. Cal. au moment du scrutin. Et
que l'on ignore si les demandes formulées
ne sont pas le fait d'une intention
malfaisante,

Considérant en outre qu'il importe au
Conseil et surtout au Collège s'élever
d'avoir des livres bien tenus,

Le Collège

à l'unanimité prie l'honorable Disputation
de vouloir bien d'introduire le nouveau libellé,
nommé par le Conseil, à subir un
examen, à moins qu'il ne
produise un certificat attestant
les capacités.

Cher Disputé en séance à Rhénus,
les joins, mois et an qui suivent.

Par le Collège

L. traitant

Robard

Le Bourgmestre - Président

Ed. Delahaut

Séance du 9th 1900

Sont présents: M. M. Delahaut, Bourgmestre - Président
Garnier et Allard, Tchevins, Robard, Leclercq.

Le procès-verbal de la dernière séance est
lu et approuvé.

Passant à l'ordre du jour:

Le Conseil forme le vœu d'importation en
France de la loi pour l'exercice 1901.

2^e Obj.
Objet.

Vu le Circulaire de M. le Gouverneur,
en date du 25 septembre dernier, n° 675.156, relative
à la nomination d'un agent receveur,

Le Collège

à l'unanimité nomme comme

E D 13

agent receveur, M. Roland Arthur, comptable
Leveur C^{al} à Belgrade.

Dit en outre que ses Motements, en dehors
de la qualification de l'état, seront faits
par le Conseil C^{al}.

Exposition de la présente sera transmise à
l'Autorité Supérieure pour approbation.

L. Leveur

L. Rouymestru. Président

Séance du 12 8^h 1900

Sont présents: M. Delahaut, Ed. Rouymestru. Président,
Arthur & Garnier, Scherzer, Roland Arthur,
Leveur.

Considérant qu'il importe de toucher les
mandats de l'Etat au profit de la
Commune de Belgrade,

Le Collège

désigne M. Emile Garnier, receveur, demeurant
à Belgrade, nommé receveur C^{al} en vertu du
Conseil en date du 25 septembre dernier, à
toucher le mandat de 1899, portant
le n° 2 de l'ordonnance N° 8954 de l'import
de 104.52.

Et ainsi délibéré en séance à Belgrade, le
jour, mois et an que dessus.

Par le Collège

L. Leveur

L. Rouymestru. Président.

Roland

Ed. Delahaut

Séance du 21 Novembre 1900

Sont présents : M. M. : Delahaut, Bourgmestre -
Président, Allard & Garnier, Echevins & Roland
Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est
lu & approuvé.

Passant à l'ordre du jour :

Réserveur intermédiaire

Considérant qu'il importe de toucher sans retard
les mandats en souffrance délivrés au profit
de la Commune de Belgrade,

L. Collège

Désigne le sieur Georges Allard, nommé
Récepteur de l'Etat Communal, par délibération
du Conseil Communal, à toucher les dits
mandats et à en garder provisoirement le
montant.

Ainsi délibéré en séance, à Belgrade, le
jour, mois & an que dessus.

L. Secrétaire

L. Bourgmestre

Roland

Ed. Delahaut

Séance du 30 Novembre 1900

Sont présents : M. M. : Delahaut, Bourgmestre - Président,
Allard & Garnier, Echevins, Roland, Arthur
Secrétaire Communal.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu
& approuvé.

Bureau de Bienfaisance

Passant à l'ordre du jour

Bureau de Bienfaisance, tenant séance quinquennal.

Renouvellement quinquennal

Sur la Circulaire de M. le Gouverneur de la Province,
du l'art. 84 - § 1^{er} de la Loi du 30 Mars 1836,

L. Collège

ayant procédé par un scrutin secret, à la
majorité absolue des suffrages, à l'élection de
chacun des candidats à présenter pour la
place de membre du bureau de bienfaisance,

arrête la liste ci-après :

1^{er} Candidat : Hormay Nicolas J^e
2^e " : Harfettien Antoine.

Deuxième objet :

Listes électorales,

Considérant qu'aucune réclamation n'est
parvenue à l'Administration Communale,

Le Collège

arrête définitivement la liste des électeurs devant
entrer en vigueur le 1^{er} Mai 1901.

Arrêté délibéré en séance, à Belgrade, le
jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire

Le Maire - Président





Listes électorales